

remplacer les produits européens et japonais dont les prix ne cessent de monter. Parmi les répondants américains qui songent importés des produits canadiens, environ 27 % envisagent pouvoir accroître leurs achats à la suite de l'Accord de libre-échange, près de 20 % n'ont pas encore analysé de quelle manière l'Accord pourra modifier leur politique d'achat et la majorité ont répondu que l'Accord ne changerait rien à leur situation actuelle.

Les répondants intéressés à acheter du matériel électrique canadien ont déclaré qu'ils préféreraient être informés sur les produits électriques fabriqués au Canada au moyen de brochures, dans les revues spécialisées, dans les expositions commerciales ou en envoyant un représentant en visite chez le fournisseur canadien. Les répondants ayant acheté des produits importés en 1988 ont souligné que les prix inférieurs des produits importés, par rapport aux produits américains, constituent un facteur déterminant dans la décision de s'approvisionner en matériel électrique provenant de l'extérieur des États-Unis. Des entrevues effectués auprès d'associations américaines affiliées à l'industrie du matériel électrique a révélé que les produits offerts par l'industrie canadienne sont considérés comme étant très concurrentiels par rapport aux produits américains.

Certains créneaux bien précis ont été mis en évidence dans le cadre du sondage après des importateurs américains. Tous les produits mentionnés ne figurent pas nécessairement parmi ceux qui sont visés par l'étude, mais ils ont été inclus dans le présent document à titre d'information. Les importateurs américains cherchent actuellement des fournisseurs de résistances et de diodes, de chargeurs de piles au nickel, de compteurs horaires et de dispositifs de commande, de disjoncteurs, d'antennes de télévision, de pièces électriques pour les appareils d'éclairage et de codeurs pour les compteurs. L'annexe 1 fournit des renseignements sur les entreprises qui recherchent ses produits. Enfin, on trouvera à l'annexe 2, la liste des entreprises américaines intéressées, de façon générale, à en connaître davantage sur les fournisseurs canadiens de matériel électrique.

**Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada recommande aux entreprises canadiennes qui envisagent communiquer avec une entreprise américaine de consulter d'abord le délégué commercial du bureau le plus rapproché de cette entreprise afin d'obtenir des conseils, de l'aide et d'autres renseignements. Les services commerciaux du gouvernement canadien au Canada et aux États-Unis sont précisés à l'annexe 9.**